

AVIS CESEC N°2019-26¹

Relatif à

La présentation de l'application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la CdC

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 avril par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la présentation de l'application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la CdC* ;

Après avoir entendu, Madame Delphine ROMEI et Monsieur Stéphane PINELLI, Mission de coordination des acteurs sociaux et de mise en œuvre du plan précarité ;

Sur rapport de Monsieur Jean-Paul PIERI pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 21 mai à Bastia,**

Le 24 juillet 2018, le **CESEC de Corse a rendu** un avis favorable relatif à l'adoption du "Prughjettu d'azzione sociale 2018-2021", feuille de route de la Collectivité en matières sociales et médico-sociales sur la période indiquée.

Ce "prughjettu d'azzione sociale" identifiait les enjeux du secteur et les déclinaît en objectifs stratégiques. C'est une des actions découlant de ces objectifs qui est l'objet du présent avis, à savoir la mise en place d'une application cartographique web destinée dans un premier temps aux partenaires de la Collectivité de Corse et aux professionnels du secteur.

Cette application est d'ailleurs connexe à l'un des axes retenus lors de la conférence des acteurs sociaux du 22 octobre 2018: la constitution d'un annuaire des acteurs, des réseaux et des dispositifs qui fait partie des demandes apparues au cours des ateliers animés pour élaborer le plan de lutte contre la précarité votée en mars 2017, quelle que soit la thématique abordée (droits sociaux, logement, emploi, jeunesse, santé, etc.)

¹ A l'unanimité

Un tel thésaurus des ressources se déploie selon 3 axes de travail :

- ✓ Le recueil des données : acteurs, services, associations, réseaux, dispositifs, implantation géographique, avec leurs coordonnées ;
- ✓ La diffusion de l'information auprès des différents publics concernés au moyen de différents médias ;
- ✓ La réactualisation régulière de cette information qui très évolutive et rapidement.

Ce site web cartographique se concentre actuellement sur les seuls services de la collectivité en matière sociale et médico-sociale, et le public auquel il est destiné se restreint aux professionnels.

Cependant, considérant que lors de sa présentation à la conférence sociale d'octobre 2018 un possible élargissement des publics ciblés et des organismes localisés en incluant les partenaires serait pertinent et techniquement possible, **le CESECC est d'avis que** le site web cartographique présenté puisse répondre au deuxième point en tant qu'outil de médiatisation de l'information recueillie.

Dans cette éventualité, lorsque la question sera envisagée de répondre aux besoins exprimés lors de la conférence des acteurs sociaux, un certain nombre de questions se poseront:

Comment lui conférer l'accessibilité la plus large possible, et l'adapter au problème de la langue, voire de l'illettrisme, aux difficultés d'accès au numérique pour les populations défavorisées, surtout dans un contexte où la dématérialisation a maintes fois été identifiée comme un facteur d'exclusion?

De fait, quels autres médias seront envisagés pour diffuser le thésaurus d'information vers d'autres publics : professionnels du social et de la santé, associations, et, surtout, les usagers de ces services?

A quel stade en est-on du recueil des données, quel est le niveau de connaissance du secteur?

Comment envisage-t-on la réactualisation des données ?

Sera-t-il possible pour les acteurs concernés et ceux éventuellement oubliés, d'intervenir pour préciser certains points de leur action et signaler leur existence?

Une cartographie destinée au « grand public » nécessite de commencer par le besoin du public et non par les organismes administratifs. Une multi-entrée, avec des mots-clés, sera appréciable et devra être prévue.

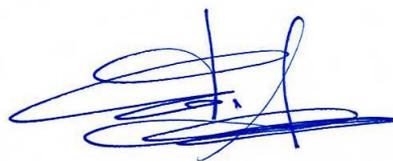
La « qualification de la donnée : vérification localisation, harmonisation bases de données, labellisation et indexation », prévue en avril 2019 dans le calendrier est-elle en cours ? Quelle indexation est prévue ?

Par ailleurs, concernant le site web présenté dans son objet initial, **le CESECC préconise** de limiter au maximum l'usage des sigles, ou a minima de les développer lors de leur première utilisation, car cela est très handicapant pour la compréhension de personnes qui n'appartiennent pas au domaine concerné ou ne disposant pas des informations nécessaires.

A la question de la fréquence d'actualisation des données du site, il a été répondu qu'elle serait annuelle. Le secteur de l'action sociale et médico-social, ne serait-ce que par la part prédominante de son milieu associatif, est en constante évolution. De ce fait, **le CESECC préconise** d'augmenter considérablement la fréquence d'actualisation des données présentées.

Saluant particulièrement le fait que ce site web a été réalisé avec les propres forces de la Collectivité, sans avoir recours à des ressources externes toujours coûteuses, le CESECC émet un avis favorable à la mise en place d'une application web cartographique des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de Corse.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, representing the name Paul Scaglia.

Paul SCAGLIA